



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Interollo SA**, sans adresse, 1700 Fribourg
2. Date du prononcé de dissolution: 11.06.2014
3. Suspension de faillite: 07.07.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 18.08.2014
5. Avance de frais: CHF 50'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: exécution de toutes opérations commerciales et financières en tout genre; conclusion de contrat de leasing; reprise et attribution de représentation; mise en valeur technique et commerciale de patentes, licences et autres droits; exécution de travaux de recherche et d'invention; administration de fortunes; fourniture de conseils et d'expertises; exercice d'activités fiduciaires et de services particuliers.  
(réf. secteur II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut  
1700 Fribourg

01639803

